Session du 5 janvier 2018

L’an deux mil dix-huit, le cinq janvier à dix-neuf heures, s’est réuni le conseil municipal en session ordinaire, convoqué par le Maire Pierre DREVET

Présents : DREVET P, PARDON N, GUILLOT R, FERNANDES C, CHAZELLE P, SIRIEIX I, SERRET R, DIDIER C, VERGNE F, MARCHAND F, GAREL A, COLLONGEON MC, ROUX JP

Secrétaire : FERNANDES C

* **Choix des entreprises pour les travaux mairie/cantine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en concurrence en procédure adaptée pour les travaux de restructuration et extension de la mairie et de la cantine de l’école.

Un avis à la publicité pour mise en concurrence a été publié le 21 novembre 2017 au journal l’Essor en annonces légales ainsi que sur le site AWS prévu à cet effet. Monsieur le Maire présente l’analyse des offres qui s’élève à un coût total de 296 393.48 euros HT.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

= donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les marchés des entreprises et toutes les pièces nécessaires sous réserve de l’obtention des subventions.

* **Budget assainissement / admission en non valeur**

Monsieur le Maire explique que Mme P. S. n’ayant pas payé la redevance assainissement 2016, un prélèvement a été effectué sur ses allocations pôle emploi. A ce jour cette personne n’étant plus indemnisée, il n’est pas possible de récupérer le solde dû soit 15.94 euros, cette somme étant inférieure au seuil de poursuite.

Après discussion, le conseil municipal :

* accepte de considérer en non-valeur, la somme de 15.94 euros qui ne peut être recouvrée.

Sujets n’ayant pas fait l’objet de délibération :

- Mr Guillot rappelle qu’une loge de vigne de 40 ca, située route des vignes est sur le point de s’effondrer. Après consultation des services du cadastre et enquête de voisinage, ce bien est en succession ouverte depuis plus de 30 ans et aucun successible ne s’étant présenté, la vacance de ce bien a été constatée par arrêté municipal. Mr Gaumon propriétaire mitoyen de cette loge va être consulté pour envisager la suite donnée à ce bien.

- Le problème de l’eau colorée sur le réseau des eaux de la Bombarde est abordée, les services de la Saur doivent être consultés directement.